

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 MAI 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 45
Présents : 29
Votants : 31 (dont 2 procurations)

N° 6

OBJET :

**GROUPEMENT DE
COMMANDES
ACCORDS CADRES
TRAVAUX DE
RENOVATION ET
D'AMELIORATION DES
BATIMENTS
COMMUNAUX ET
COMMUNAUTAIRES**

**ACCORD-CADRE
N°22WG046**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 16 MAI 2022

Publiée ou notifiée
le : 16 MAI 2022

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR – C. BENOIT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ - E. BARGE - P. SEROR – S. BAUD - O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH – A. CORNE – JF. CHAUFFRIAS (à partir de la délibération n° 2) – JP. RAYMOND – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – J. ALAMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. Jean-Sébastien LALOY à Annie CORNE – Jean-Dominique BARRAUD à Michèle CHARASSE

Absents excusés :

Mmes et MM. F. SENNEPIN - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA – P. COLAS - T. LAPLACE – B. BAYLAUCQ – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – V. TRIBOULET – R. DEJEAN – J. BLETTERY – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire en date du 3 décembre 2020 portant délégation au Bureau communautaire pour autoriser la signature des groupements de

commandes, et à décider la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que de prendre toute décision concernant leurs avenants,

Vu la délibération n° 7 du Bureau Communautaire en date du 8 octobre 2020 approuvant la convention constitutive de groupement de commandes conclue entre Vichy Communauté et la ville de Vichy, coordonnateurs, et les communes membres souhaitant y adhérer en vue de la passation de marchés publics de travaux, de prestations de services ou de prestations intellectuelles,

Vu le marché n°21WG030 relatifs à un accord-cadre multi-attributaires pour des travaux de rénovation et d'amélioration des bâtiments communaux et communautaires en groupement de commande avec Vichy Communauté, Vichy et Cusset, passé pour une durée de 1 an reconductible de manière tacite 3 fois par période de 1 an et décomposé en 29 lots,

Vu la procédure d'appel d'offres lancée au BOAMP le 23 mars 2022 pour la passation d'un accord-cadre de travaux de rénovation et d'amélioration des bâtiments communaux et communautaires, en groupement de commandes avec Vichy Communauté, et les communes de Vichy et Cusset, pour une durée allant de sa notification jusqu'au 7 mars 2023, reconductible de manière tacite 2 fois par période de 1 an, avec une date limite de remise des offres fixée au 25 avril 2022, et décomposé comme suit :

- Lot 30 : résine,
- Lot 31 : signalétique,
- Lot 32 : Vidéosurveillance des bâtiments, contrôle d'accès,
- Lot 33 : courts de tennis,
- Lot 34 : travaux d'espaces verts,
- Lot 35 : élagage,
- Lot 36 : mobilier urbain,
- Lot 37 : aire de jeux pour enfants,
- Lot 38 : Eclairage public, réseaux secs,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 11 mai 2022 d'attribuer l'accord-cadre précité sur la base des critères de jugement des offres annoncés dans le règlement de la consultation, à savoir :

- Valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique fourni : 60 %,
- Engagement dans une démarche en faveur du développement durable: 20 %,
- Pratiques du candidat en matière d'insertion sociale : 20 %,

Propose au Bureau Communautaire :

- D'attribuer l'accord-cadre n° 22WG046 concernant les travaux de rénovation et d'amélioration des bâtiments communaux et communautaires, lots 30 à 38, aux entreprises suivantes, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres :

Lot(s)	Désignation
30	Résine
1	SARL AUVERGNE BETONS SPECIAUX – 285 rue de la Font de l'Or – BP 90 – 42110 CLEPPE
31	Signalétique

1	EURL LIBELL – 62 rue Jean Zay – 63200 MOZAC
2	MIC SIGNALOC – 2 bis avenue d'Aubière – BP 112 – 63803 COURNON D'AUVERGNE
3	SAS ADZO – 3 rue du Grand Lyon, Parc du Grand Lyon Nord – 01700 NEYRON
32	Vidéosurveillance des bâtiments, contrôle d'accès
1	TECHNI ALARME VIGILEC AUVERGNE – 12 rue Georges Ferrier – 03300 CUSSET
2	SAS SAEM – 2 boulevard Jean Lafaure – 03300 CUSSET
3	SPIE CityNetworks Agence Bourbonnais – ZI Les Paltrats – 03500 SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE
4	EIFFAGE Energie Systèmes ITLA – 29 avenue de Paris – BP 112 – 63200 RIOM cedex
5	ERYMA SAS – 18 avenue de l'Agriculture – 63100 CLERMONT-FERRAND
6	SEGMA – 4 rue des Bégonnes – ZA champ Lamet – 63430 PONT-DU-CHÂTEAU
33	Courts de tennis
1	TREYVE PAYSAGES – route de Vichy – 03110 SAINT DIDIER LA FORET
2	VAL DE LOIRE ENVIRONNEMENT SAS – ZA Les Cochardières – 6 Clos des Cochardières – 45450 DONNERY
3	LAQUET TENNIS – 643 route de Beaurepaire – 26210 LAPEYROUSE MORNAY
34	Travaux d'espaces verts
	infructueux
35	Elagage
	infructueux
36	Mobilier urbain
	infructueux
37	Aire de jeux pour enfants
	infructueux
38	Eclairage public, réseaux secs
1	VB ENERGIES ET SERVICES SAS – ZAC du Petit Clos - 17, rue du Petit Clos – 63100 CLERMONT-FERRAND
2	SPIE CityNetworks Agence Bourbonnais – ZI Les Paltrats – 03500 SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE
3	BOUYGUES Energies et Services – ZAC des Plaines – BP 467 – 42164 BONSON
4	EIFFAGE Energie Systèmes Infra Loire Auvergne – 29 avenue de Paris – 63200 RIOM

- D'autoriser le Président ou la Conseillère déléguée à la Commande Publique à signer les marchés correspondants et tous les documents nécessaires à leur bonne exécution,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve les propositions susvisées,
 - dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet pour chaque collectivité sur le budget propre à chacune,
 - charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.
-

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 12 mai 2022.
Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

	Signé numériquement par FRÉDÉRIC AGUILERA DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002 433998903, CN=Certinomis - Easy CA Raison : J'ai approuvé ce document. Emplacement : A vichy Date : lundi 16 mai 2022 08:58:27
-----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 6 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2022 -

Objet de l'acte : GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORDS CADRES TRAVAUX DE
RENOVATION ET D'AMELIORATION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET
COMMUNAUTAIRES - ACCORD CADRE N° 22WG046

.....
Date de décision: 12/05/2022

Date de réception de l'accusé 16/05/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 12MAI2022_6

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220512-12MAI2022_6-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .4

Commande Publique

Autres types de contrats

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 6Delib_AC-travauxBât_Lots30a38_Vumll_signé.pdf (99_DE-003-
200071363-20220512-12MAI2022_6-DE-1-1_1.pdf)